

ARIF, rapport annuel
2023



SOMMAIRE

L'ARIF EN CHIFFRES	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU	5
COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DU SECRÉTARIAT	6



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Créée à Genève le 15 mars 1999, l'ARIF est une association privée, sans but lucratif, délégataire de tâches publiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Rue de Rive 8
Case postale 3178
1211 Genève 3
Tél.: (+41) 22 310 07 35
Fax: (+41) 22 310 07 39
info@arif.ch
www.arif.ch

Organisme d'autorégulation (OAR) agréé par la FINMA, l'ARIF assure le respect par ses membres de la Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA). Ouverte à tout intermédiaire financier quelle que soit sa profession, l'ARIF est un OAR pluri-disciplinaire.

En complément de son activité de surveillance LBA, l'ARIF est désormais agréée par la FINMA comme Registre des Conseillers à la clientèle depuis le 15 septembre 2020.

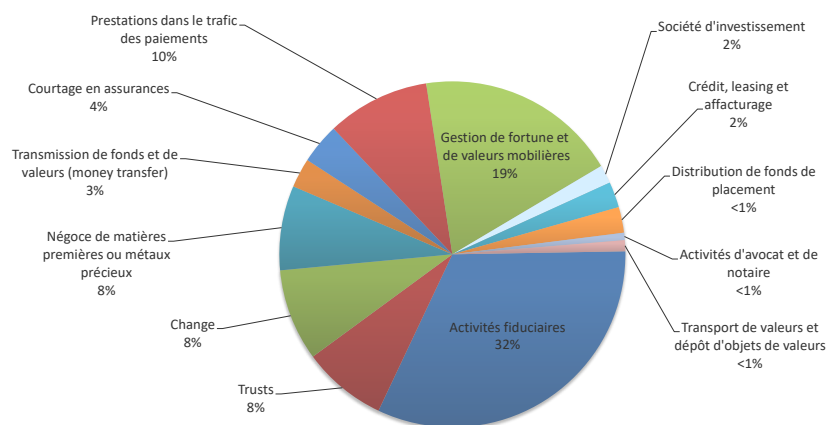
Membre du / Mitglied des
Membro del / Member of



FORUM SRO | OAR | OAD

Total de 304 membres affiliés (au 31.12.2023)

Répartition des affiliés selon leur activité prépondérante (2023)



40 sociétés d'audit agréées

25 séminaires de formations LBA et LSFIn/LEFin organisés (base et continue)

1324 personnes formées

23 sanctions prononcées

20 visites

9 enquêtes

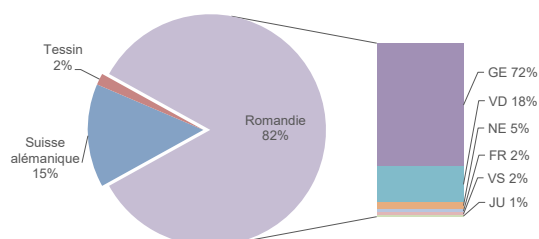
3 diagnostics préalables

17 nouveaux affiliés durant l'exercice

77 démissionnaires (dont 43 autorisés)

3 radiations

Répartition des affiliés par régions et cantons



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association

Et voici qu'une nouvelle année entière s'est écoulée depuis mes dernières lignes ! Vous ne le croyez pas ? Moi non plus !

Les gens heureux n'ont pas d'histoires, dit-on. Le sommes-nous ? En tous les cas, à l'ARIF – votre ARIF – nous ne pouvons que nous déclarer satisfaits de l'exercice que nous venons de vivre. Quand les choses ne vont pas, il faut le dire (à défaut de quoi personne ne peut tendre à s'améliorer) et quand les choses vont bien, il faut le dire aussi (à défaut de quoi bonnes et médiocres prestations sont à égalité démotivantes). Du moins suis-je personnellement partisan de cette manière d'agir.

Heureux pouvons-nous donc nous déclarer.

La FINMA est contente de nous, tant de l'activité du Comité dans son rôle de promotion et de supervision de la lutte anti-blanchiment, que de l'évidente bonne volonté mise par (presque ?) chaque intermédiaire financier affilié à se maintenir en conformité des réglementations en vigueur (car, comme vous le savez, l'autorité vient chaque année regarder tout cela de près au-dessus de notre épaule).

Nous, au Comité, ne sommes pas en reste, qui apprécions d'autant plus volontiers que vous, membres de notre association, mettiez de bonne grâce en œuvre les contraintes qui nous incombent (avec un nombre réellement très restreint de divergences de vues entre nous, et un nombre plus minime encore de sanctions).

Nous sommes contents que vous soyez contents, et nous nous efforçons de mériter votre confiance. Nous sommes contents des relations, toujours courtoises et productives que nous entretenons. Nous sommes contents que nos formations, nombreuses et diversifiées, vous plaisent et, le savez-vous ? elles sont réputées largement au-delà de nos rangs. Nous sommes contents enfin de nos finances qui, gérées au plus juste entre recettes (essentiellement de cotisations) et dépenses (de fonctionnement), nous permettent de voir l'avenir avec sérénité.

Que vous dire de plus ? Et bien...pourvu que cela dure !

Et, comme l'an dernier, le mot de la fin sera pour notre directeur et notre secrétariat, sans lesquels non seulement le train ne serait plus sur les rails, mais il n'y aurait plus de train du tout. Il et elles (comptable, gestionnaires de surveillance, préposée au registre des conseillers, secrétaire-réceptionniste) s'acquittent jour après jour de tâches nombreuses, diverses et complexes en toute petite équipe : un tout grand merci !

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association

1. Comité

Conformément aux Statuts, le Comité a, au cours de ses quatre réunions trimestrielles de l'exercice écoulé, pris connaissance de l'ensemble des questions affectant la vie de l'Association et décidé des mesures qu'il convenait d'adopter en conséquence pour assurer la bonne marche des affaires. La communication entre le Comité, le Bureau, les présidents de Commissions et le directeur étant parfaitement fluide, c'est aisément et en toute bonne harmonie que se font les échanges de vues utiles et se prennent les décisions appropriées.

Membres du Comité (y.c. les membres du Bureau ci-après au ch. 2) :

Elio Barzilay	Julien Blanc
Mark Brendow	Nicole Curti
Guy Girod	André Mange
Daniel Martineau	Sylvain Matthey-Junod
Philippe Perles	Jean-Marc Schwenter



Me Raphaël Treuillaud
Vice-président de
l'Association

2. Bureau du Comité

Le Bureau, quant à lui, s'est réuni à sept reprises dans le but essentiel d'assurer la coordination entre les Commissions, en veillant à leur 'unité de doctrine', à l'avancement optimal des travaux, à la prompte mise en œuvre des décisions prises, à la planification des tâches à venir, à la bonne marche du secrétariat. Il a, ce faisant, pris position au fil de l'eau sur tous les sujets de son ressort et supervisé d'une manière générale les processus mis en place par les différents acteurs.

Membres du Bureau :

Guy Châtelain	Président
Raphaël Treuillaud	Vice-président et Président de la Commission de surveillance
Géraldine Badel Poitras	Présidente de la Commission d'admission
Stéphanie Hodara	Présidente de la Commission de formation et information
Andreas Fabjan	Président de la Commission de gestion
Alain Saint-Sulpice	Directeur



Me Géraldine Badel
Poitras
Présidente de la Com-
mission d'admission

3. Commission d'admission

La Commission d'admission s'est réunie à 11 reprises, dont 2 fois en séances extraordinaires pour traiter les demandes d'affiliation adressées au Secrétariat. Cet exercice a vu l'acceptation de 17 candidats, le traitement express de 4 demandes d'affiliation (avec émoluments) et la conduite de 3 diagnostics préalables. Du côté des auditeurs, elle a agréé 1 nouvelle société d'audit et 7 nouveaux auditeurs responsables. La Commission a amélioré l'efficacité de son processus de traitement des candidatures, elle a adapté la Directive 1 (demande d'affiliation) pour une meilleure analyse des risques inhérents que présentent certains modèles d'affaires, notamment FinTech, domaine dans lequel elle a renforcé ses compétences en recourant à des experts reconnus.

4. Commission de gestion

L'activité de la Commission a une nouvelle fois été soutenue au cours de l'exercice écoulé puisque celle-ci s'est réunie à 6 reprises.

Comme à l'accoutumée et conformément à sa mission, elle a veillé à la saine gestion des ressources de l'Association, procédé au suivi des débiteurs et du plan comptable, établi les comptes de l'exercice écoulé et élaboré le budget pour le prochain exercice. La Commission a en outre veillé au bon déroulement du déménagement de ses locaux du 5ème étage au 6ème étage, saisissant l'opportunité de la vacance de ces locaux pour s'installer à côté de ceux de l'OSIF, de manière à favoriser les échanges et les synergies entre les deux entités. Elle a poursuivi ses efforts visant à optimiser et moderniser son fonctionnement, notamment par la mise en place d'un système de GED (gestion électronique des documents) au sein du Secrétariat. Un système de paiement en ligne pour les inscriptions aux formations a par ailleurs pu être finalisé et est désormais opérationnel. La Commission a ainsi poursuivi, et poursuivra, avec constance ses efforts visant à améliorer l'efficacité de l'organisation et la limitation des charges.



Me Andreas Fabjan
Président de la
Commission de gestion

5. Commission de surveillance

La Commission de surveillance a tenu 6 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. En plus des nombreuses séances de travail individuel par les officiers traitants pour le suivi des dossiers, 20 visites ont été réalisées auprès de membres et 9 enquêtes diligentées. Outre l'adaptation des directives aux modifications légales, et la préparation des documents électroniques pour l'audit LBA, la Commission a aussi examiné 37 communications faites au MROS par des membres (chiffre en augmentation par rapport à l'exercice précédent). La Commission a prononcé 23 sanctions disciplinaires, dont 2 avertissements, 4 blâmes, 13 amendes pécuniaires et 4 exclusions. Enfin, 3 membres ont été radiés pour cause de fusion, de liquidation ou de déshérence. Dans ses travaux de réglementation, la Commission a procédé à la poursuite de l'implémentation de la surveillance orientée sur les risques, avec une attention particulière aux VASP et aux modèles d'affaires FinTech, et à l'amélioration des processus en coordination avec la Commission d'admission.



Me Raphaël Treuillaud
Président de la
Commission de
surveillance

6. Commission de formation et information

La Commission s'est réunie 8 fois au cours de cet exercice. Elle a organisé 25 formations de base et continues, soit notamment 10 formations LBA, 10 formations LSFIn pour les Conseillers, 1 formation LBA/LEFin/LSFin pour les auditeurs et 3 formations réglementaires et professionnelles en faveur des Gérants de fortune et des Trustees, dans trois langues différentes (français, anglais et allemand), à Genève, Lausanne et Zürich. Ces formations, pour la plupart certifiées SAQ, ont notamment permis aux participants d'être sensibilisés sur tous les aspects de la conformité légale et réglementaire en matière LBA, LSFIn et LEFin, ainsi qu'aux nouvelles technologies financières (FinTech, VASP et régulation de la finance digitale). Une attention particulière a été portée aux activités de Trustee et à l'audit prudentiel, en collaboration avec STEP et de prestigieuses sociétés d'audit. Plusieurs formations ont été organisées en format e-learning ou hybride pour répondre aux besoins de l'ensemble de la place financière. Par ailleurs, nos formations LSFIn en ligne ont permis aux conseillers à la clientèle enregistrés auprès d'un Registre de suivre les formations requises par cette loi.



Me Stéphanie Hodara
Présidente de la
Commission
de formation et
information



M. André Mange
Président de la
Commission
d'enregistrement

7. Commission d'enregistrement

Comme en 2022, la Commission d'enregistrement, a fonctionné en 2023 avec 3 membres du Comité, dont l'un a limité son rôle opérationnel au sein de la commission tout en continuant à apporter son appui à celle-ci pour tous les problèmes organisationnels et juridiques. Pour la gestion quotidienne des enregistrements, la commission s'est appuyée sur le travail de 2 gestionnaires et d'une comptable, membres du Secrétariat de l'ARIF ainsi que du Directeur. La Commission a tenu 11 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. Ces séances, tenues en visioconférence pour des raisons d'efficacité, ont permis de valider formellement, à un rythme mensuel, l'enregistrement des conseillers à la clientèle, qui avaient été préalablement acceptés par voie circulaire au fur et à mesure de leur traitement. L'exercice 2023 a montré un net ralentissement du nombre des nouvelles inscriptions, qui se chiffrent à 252, dont à déduire 145 radiations intervenues pendant l'exercice. Le différentiel positif net est ainsi ramené à 107 nouvelles inscriptions pour 2023 portant à 1088 le nombre des conseillers inscrits au 31.12.2023. Le pourcentage des conseillers inscrits domiciliés en Suisse est de 73.5% et le nombre des prestataires de services financiers pour lesquels le conseiller travaille s'élève à 383, dont 84% sont domiciliés en Suisse. Le nombre des renouvellements enregistrés en 2023 s'élève pour sa part à 395.

Les travaux de la commission ont fait l'objet d'une coordination avec les deux autres registres lors d'une séance en visioconférence ainsi qu'à divers échanges de point de vue par messagerie. Le document FAQ a pu ainsi être enrichi début 2023 d'un point relatif à l'obligation d'enregistrement lors de la fourniture de services financiers au moyen d'applications basées sur des logiciels (robo-advisor / neo-broker). A ce stade aucun des registres n'a eu de cas d'inscription dans ce domaine.



M. Alain Saint-Sulpice
Directeur

8. Secrétariat

Malgré la vague de départs attendus des Gérants de fortune et des Trustees vers leur organisme de surveillance, principalement l'OSIF, la baisse pressentie des activités ne s'est pas confirmée. Elles ont même augmenté avec le millier de Conseillers à la clientèle inscrits dans le Registre de l'ARIF et l'enrichissement de l'offre de formations adaptées aux besoins des acteurs financiers. Durant 2023, le secrétariat a tourné à plein régime et intégré de nouveaux bureaux, plus adaptés et optimisés avec ceux de l'OSIF, son voisin de palier. En plus du déménagement, d'autres chantiers d'importance ont été engagés avec la digitalisation des processus et la gestion électronique des données, possible grâce à un gros travail de numérisation des archives. L'organisation du secrétariat a poursuivi sa mue sous la conduite et la forte implication du directeur, Alain Saint-Sulpice, au service de l'ARIF et de ses affiliés depuis plus de 18 ans, en relais avec son Comité exécutif et les Autorités. Pour remplir ses missions de surveillance et de prévention en matière LBA, mais aussi pour palier au départ de Madame Elena Rodriguez, après 7 années de fidèle collaboration, l'ARIF a engagé une nouvelle gestionnaire, Madame Fernanda Machado, au bénéfice de plusieurs années d'expérience en matière compliance auprès d'un établissement financier et titulaire d'un diplôme de Compliance Officer Spécialiste LBA. Elle reprend également les activités en lien avec la Commission d'Admission, précédemment occupées par Madame Androniki Tsihlia dont l'expertise est dorénavant entièrement consacrée au Registre des Conseillers à la clientèle. Le reste de l'équipe demeure inchangé et complète le cœur associatif de l'ARIF, moteur de compétences et d'efficacité au service de ses utilisateurs.

Direction :

Alain Saint-Sulpice	Directeur
---------------------	-----------

Secrétariat :

Marlène Gomes de Sousa	Gestionnaire de surveillance
Elena Rodriguez	Gestionnaire de surveillance (jusqu'au 31.05)
Fernanda Machado	Gestionnaire d'admission et de surveillance (depuis 01.06)
Androniki Tsihlia	Préposée au Registre
Christine Cardot	Comptable
Chelsea Dixon Lancia	Secrétaire-réceptionniste

ROMANDE DA

